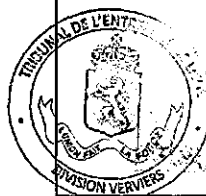


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M***22031660***

28 FEV. 2022

Le greffier

N° d'entreprise : **0402 271 866**

Nom

(en entier) : **DYVERTEX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Rue Victor Besme 37 à 4800 VERVIERS****Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2022

[...] Résolution 1 - Démission des administrateurs

L'assemblée générale prend acte de la démission de la fonction d'administrateur introduite par :

-Monsieur Jean-Michel SCHEEN,

-Madame Marie-Thérèse HARDT

Leur démission prend effet ce jour, le 22 février 2022.

L'assemblée générale donne, par un vote spécial et individuel, décharge aux administrateurs de la Société pour l'accomplissement de leur fonction au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Résolution 2 - Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs et administrateurs-délégués :

-la SA FASHION DISTRI, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0449.800.282 et dont le siège social est établi à 4800 Verviers, Pont Saint Laurent 12-14, représentée par Monsieur Philippe PEETERS, représentant permanent de la SRL VANMAR, administrateur délégué,

-la SRL IMMOBILIERE DU PALAIS, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0443.465.885 et dont le siège social est établi à 4802 Heusy, Rue Jean Gôme 15 boîte 6, représentée par Monsieur Jean-Pol GODEFROID, administrateur délégué.

Leurs mandats prennent effet à compter de ce jour et ce pour une durée indéterminée.

Les mandats ne sont pas rémunérés, sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale.

La SA FASHION DISTRI, représentée par Monsieur Philippe PEETERS, ainsi que la SRL IMMOBILIERE DU PALAIS, représentée par Monsieur Jean-Pol GODEFROID, déclarent accepter leurs nominations et déclarent qu'elle satisfont aux conditions requises par la loi et les règlements, ainsi que par les statuts de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

Résolution 3 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'organe d'administration et à Monsieur Jean-Michel COLLARD, expert-comptable, représentant la S.Comm. Jean-Michel COLLARD, administrateur délégué de la S.A. AXIOME ayant ses bureaux Avenue du Parc, 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises. [...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Jean-Michel COLLARD, expert comptable,
représentant la SComm Jean-Michel COLLARD
Administrateur délégué de la SA AXIOME, Mandataire

Déposé en même-temps : Procès-verbal de l'Assemblée générale Extraordinaire du 22 février 2022

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).